

Le 3 juillet 2017

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **TROISIÈME jour du mois DE JUILLET de l'an deux mille DIX-SEPT**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

SONT PRÉSENTS: Madame Gaétane Gaudreau Langlois ainsi que Messieurs Pierre Martineau, George Charles Atkin, Dany Brodeur et Christian Laporte.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de la mairesse Francine Caron Markwell.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Me Josiane Hudon, est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

Il y a 14 personnes dans l'assistance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Francine Caron Markwell procède à l'ouverture de la séance, il est 19 h 30.

17-07-880

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

17-07-881

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

*Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu*

QUE les procès-verbaux des 5 et 14 juin 2017 soient adoptés tels que déposés.

ADOPTÉE

4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL

Le conseil précise le libellé de la question référendaire tel que demandé par une citoyenne lors de la séance précédente.

5. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Un citoyen demande des précisions sur la zone inondable dans le Village de North Hatley.

Une citoyenne demande des précisions sur le processus référendaire.

7. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. La correspondance peut être consultée au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

8.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis

Le rapport des permis émis du mois de juin 2017 est déposé aux membres du conseil.

8.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière

Le rapport du mois de juin 2017 est déposé aux membres du conseil.

8.3 Dépôt du Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme

Le procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme de la réunion du 13 juin dernier est déposé aux membres du conseil.

17-07-882

8.4. Demande de dérogation mineure - lot 4 923 324 – 16 Bergeron

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 923 324 situé au 16 rue Bergeron demande une dérogation mineure afin de permettre que l'agrandissement du bâtiment principal débute à 15,9 mètres du lac, alors que le *Règlement de zonage 212-2001*, à l'article 12.5.1, exige une marge de recul au lac de 18 mètres lors de l'agrandissement d'un bâtiment protégé par droits acquis;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance des faits et recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande de dérogation mineure avec les conditions suivantes : rectifier l'emplacement et les autorisations nécessaires pour le spa et sa structure, rectifier la situation en retirant la dalle de béton dans la bande de protection riveraine de 15 mètres et finalement de replacer les remises conformément et respecter le total de 2 bâtiments accessoires au total pour un terrain de moins de 3000 m²;

ATTENDU QUE cette demande porte sur une disposition qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures numéro 217-2001* et qu'un avis a été publié conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, en date du 15 juin dernier;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu***

QUE le conseil municipal appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte la présente demande de dérogation mineure avec les conditions proposées par le CCU.

ADOPTÉE

17-07-883

8.5. Demande de dérogation mineure - lot 4 923 129 – 205 Bosquets Fleuris

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 923 129 situé au 205 Bosquets Fleuris demande une dérogation mineure afin de permettre que l'agrandissement du bâtiment principal possède une marge de recul latérale gauche de 2,13 mètres, alors que le *Règlement de zonage 212-2001*, à l'article 5.9 f), exige une marge de recul latérale de 5 mètres;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance des faits et recommande au Conseil municipal de refuser la demande au motif qu'une dérogation mineure sur la marge de recul latérale droite a déjà été accordé en 2008 lors de travaux ne respectant pas le permis de construction (résolution #09-09-419), et les travaux ayant été faits sans permis;

ATTENDU QUE cette demande porte sur une disposition qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures numéro 217-2001* et qu'un avis a été publié conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, en date du 15 juin dernier;

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur
Appuyé par le conseiller George Charles Atkin
Il est résolu***

QUE le conseil municipal appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et refuse la présente demande de dérogation mineure pour les motifs énoncés ci-dessus.

ADOPTÉE

9. ENVIRONNEMENT

17-07-884

9.1 Contribution financière à la SCLL quant au projet du contrôle du myriophylle à épi – phase 2

ATTENDU QUE la Société de conservation du lac Lovering (SCLL) avait débuté en 2014 la première phase du projet du contrôle du myriophylle à épi au Lac Lovering par la pose de toiles de jute et que cela s'est avéré un succès;

ATTENDU QUE la SCLL désire poursuivre son programme expérimental cette année et demande une contribution financière de 3 000\$ à la municipalité pour ce faire;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu***

QUE le conseil contribue financièrement pour un montant de 3 000\$ à la SCLL relativement au projet du contrôle du myriophylle à épi, phase 2, sous réserve que le programme ait effectivement lieu. Le montant est approprié à même le surplus libre.

ADOPTÉE

10. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE

17-07-885

10.1 Servitude – travaux sur le ponceau 2579, sur Magoon Point

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à des travaux de changement de ponceau (no 2579) sur le chemin Magoon Point, à la hauteur du 820 Magoon Point et entre le 775 et l'intersection de Magoon et du chemin de la Pointe Belmère;

ATTENDU QU'une servitude s'avère nécessaire pour pouvoir non seulement exécuter lesdits travaux, mais également pour accéder aux terrains privés par la suite advenant la venue de d'autres travaux ou de l'entretien;

***Il est proposé par le conseiller George Charles Atkin
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu***

QUE le conseil autorise la directrice générale par intérim Mme Caroline Rioux ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, et la Mairesse ou en son absence le maire suppléant, à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de servitude et tout autres documents s'y rattachant.

QUE la dépense soit appropriée à même le poste budgétaire no 02 32000 420.

ADOPTÉE

11. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

17-07-886

11.1 Approbation des comptes payés et à payer

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis pour les mois de juin et juillet 2017, et autorise la directrice générale à payer du fonds général les comptes fournisseurs conformément à la liste approuvée.

Total des comptes payés : 276 959,62 \$

Total des comptes à payer: 399 210,15 \$

QUE le conseil approuve la liste des salaires pour le mois de juin 2017, à savoir:

Salaires des employés	25 278,06 \$
Salaires des élus	4 108,31 \$
Chef Pompier	801,75 \$
CCU	78,54 \$

ADOPTÉE

11.2 Rapport des délégations de pouvoir

Le rapport des délégations de pouvoirs de la directrice générale, du responsable de la voirie et des infrastructures et du chef pompier sont déposés auprès des membres du conseil.

- Rapport de la directrice générale 256,07 \$
- Rapport du responsable/adjoint de la voirie et infrastructures 4 408,28 \$
- Rapport du chef pompier 2 037,88 \$

17-07-887

11.3 Congrès FQM

ATTENDU QUE le congrès de la Fédération québécoise des Municipalités se tiendra du 28 au 30 septembre prochain;

ATTENDU QUE la mairesse Francine Caron Markwell et les conseillers Christian Laporte et Pierre Martineau ont démontré leur intérêt à participer à ce congrès;

***Il est proposé par le conseiller George Charles Atkin
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu***

QUE le Conseil autorise l'inscription au congrès de la FQM 2017 de trois participants de la municipalité au coût de 760\$/inscription taxes en sus.

QUE les frais de déplacements, de repas, d'hébergement et de stationnement seront remboursés uniquement sur démonstration de pièces justificatives et en respect du manuel de l'employé/élu.

QUE le montant de ces dépenses est approprié à même les postes budgétaires 02 11000 340 et 02 11000 310.

ADOPTÉE

17-07-888

11.4 Achat du lot no 4 922 919 appartenant à M. Gustin Levi B

ATTENDU QUE la municipalité a acquis lors de la vente pour non paiement de taxes de la MRC en juin 2016 le lot 4 922 919 pour la somme de 1 561\$;

ATTENDU QUE le propriétaire dudit lot dispose d'un an pour reprendre son immeuble, autrement l'adjudicataire peut s'en porter acquéreur officiel, le tout conformément aux articles 1043 et suivants du Code municipal;

ATTENDU QUE le propriétaire ne s'est pas manifesté, la municipalité prévoit acquérir ledit lot et doit par conséquent notarier l'acte;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu***

QUE le conseil autorise la directrice générale par intérim Mme Caroline Rioux ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, et la Mairesse ou en son absence le maire suppléant, à signer pour et au nom de la municipalité l'acte notarié et tout autres documents s'y rattachant

QUE la dépense soit appropriée à même le poste budgétaire no 02 19000 412.

ADOPTÉE

12. HYGIÈNE DU MILIEU

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13.1 Dépôt du rapport du service incendie

Le rapport des activités mensuelles du département incendie du mois de juin 2017 est déposé aux membres du conseil.

17-07-889

13.2 Règlement no 409-2017 concernant la prévention des incendies – Adoption

ATTENDU QUE lors de la séance régulière du 5 juin dernier, la conseillère Gaétane Gaudreau a donné un avis de motion annonçant l'adoption à une séance ultérieure du règlement no 409-2017;

ATTENDU QUE ce règlement a pour objet d'établir les dispositions en matière de prévention incendie sur le territoire de la municipalité et d'abroger les règlements 345-2013 et 399-2016 en la matière;

Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau

Appuyé par le conseiller Dany Brodeur

Il est résolu

QUE le conseil adopte le Règlement no 409-2017 concernant la prévention des incendies.

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard deux jours avant la séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

17-07-890

13.3 Formation secourisme en milieu de travail de Urgence Vie

ATTENDU QUE les certificats des employés ayant obtenus la formation de secourisme en milieu de travail viennent à échéance en septembre prochain;

ATTENDU QUE les employés ayant eu la formation en 2014 étaient Mme Nancy Vanasse de l'administration et Pierre-Luc Doyon et Michel Massé de la voirie,

ATTENDU QU'il serait opportun d'ajouter le chef pompier Brian Wharry et de remplacer Michel Massé par Jean-Dominique Viens, adjoint à la voirie;

ATTENDU QUE la CNESST assume les frais pour 3 inscriptions, toute inscription supplémentaire doit être défrayée par la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau

Il est résolu

QUE le conseil autorise la participation de messieurs Pierre-Luc Doyon et Jean-Dominique Viens, Mme Nancy Vanasse ainsi que de Brian Wharry à la fin de l'été ou l'automne prochain, à Magog.

QUE le conseil accorde la dépense de 104\$ taxes en sus pour la quatrième inscription.

QUE les frais afférents seront remboursés sur présentation de pièces justificatives et en respect au manuel de l'employé.

QUE le montant de la dépense sera approprié à mêmes les postes budgétaires 02 13000 310, 02 22000 310 et 02 32000 310.

ADOPTÉE

14. LOISIRS ET CULTURE

17-07-891

14.1 Remerciement aux bénévoles pour l'organisation de la fête nationale et de la fête du Canada

ATTENDU QUE la fête nationale a eu lieu le 24 juin dernier au parc Forand et avait été organisée par l'Association communautaire du Canton de Stanstead (ACCS), avec l'aide de d'autres intervenants non membres de l'ACCS et la municipalité;

ATTENDU QUE la fête du Canada a eu lieu le 1er juillet dernier au Carré Copp à Georgeville et avait été organisée par l'Association communautaire de Georgeville;

ATTENDU QUE les fêtes ont été un franc succès encore cette année et ont été appréciées de tous;

ATTENDU QUE le conseil en est reconnaissant et apprécie sincèrement le travail de tous les bénévoles qui s'impliquent avec dévouement et sans compter à chaque année pour offrir aux citoyens ces activités festives;

Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur

Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau

Il est résolu

QUE le conseil tient à remercier tous les bénévoles et toutes les personnes, incluant les pompiers, qui se sont impliquées dans l'organisation de la fête nationale ainsi que la fête du Canada.

ADOPTÉE

17-07-892

14.2 Entérinement des dépenses pour la fête Nationale

ATTENDU QUE la fête nationale a eu lieu le 24 juin dernier et que le comité organisateur demandait à ce que la municipalité paie jusqu'à concurrence de 5 000 \$ des coûts de l'activité;

ATTENDU QU'un rapport sera remis au conseil après la tenue de cette fête;

Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur

Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau

Il est résolu

QUE le conseil entérine et autorise la dépense maximale de 5 000 \$ taxes incluses pour la fête nationale 2017.

QUE le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 70120 996.

ADOPTÉE

17-07-893

14.3 Appui au projet de l'Association communautaire de Georgeville au Fonds de développement des territoires de la MRC

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu de l'Association communautaire de Georgeville une demande d'appui moral et financier pour la demande de subvention auprès de la MRC Memphrémagog dans le cadre du *Fonds de développement des territoires de la MRC de Memphrémagog*;

ATTENDU QUE le projet consiste en l'aménagement d'une douche publique au quai de Georgeville afin de prémunir les usagers de la dermatite du baigneur;

ATTENDU QUE le Conseil désire accorder une aide financière maximale de 2 500 \$ pour le projet;

Il est proposé par le conseiller George Charles Atkin

Appuyé par le conseiller Christian Laporte

Il est résolu

QUE la Municipalité du Canton de Stanstead appuie le projet décrit ci-dessus de l'Association communautaire de Georgeville présenté à la MRC de Memphrémagog dans le cadre du *Fonds de développement des territoires de la MRC de Memphrémagog*, ainsi que le montant de 5000 \$ demandé.

QUE le conseil accorde une aide financière maximale de 2 500 \$ en appui audit projet. Le montant de la dépense est approprié à même le Surplus libre.

ADOPTÉE

17-07-894

14.4 Appui au projet de la Société de conservation du Lac Lovering au Fonds de développement des territoires de la MRC

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu de la Société de conservation du Lac Lovering une demande d'appui pour la demande auprès de la MRC Memphrémagog dans le cadre du Fonds de développement des territoires ;

ATTENDU QUE le projet consiste en la plantation de quelque 700 arbres en 2020 afin de souligner le 50^e anniversaire de la Société;

ATTENDU QU'il est prématuré de fixer une contribution financière, le cas échéant;

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau

Il est résolu

QUE le conseil accorde son appui moral au projet tel que présenté.

ADOPTÉE

17-07-895

14.5 Demande de financement au Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC pour l'aménagement d'un sentier multifonctionnel

ATTENDU QUE la municipalité a adopté un plan de développement stratégique en 2013 et que certains des objectifs prévus dans ce plan était d'aménager un espace piétonnier sécuritaire pour les citoyens;

ATTENDU QUE dans l'optique de répondre à ce besoin clairement exprimé par la communauté, la municipalité souhaiterait aménager prochainement un sentier multifonctionnel qui servirait autant aux piétons qu'aux cyclistes et reliant les parcs Thayer et Forand, dans le secteur Fitch Bay;

ATTENDU QUE la municipalité désire déposer une demande de financement en ce sens auprès du FDT, politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur

Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau

Il est résolu

QUE le conseil demande une subvention d'un montant de 58 398,50\$ dans le cadre du FTD pour le projet de sentier multifonctionnel.

QUE la municipalité s'engage à verser le montant équivalent à ce titre dans l'éventualité où la subvention serait accordée.

QUE le conseil autorise et mandate l'agente de développement communautaire Mme Hélène Hamel, ou en son absence la directrice générale par intérim, à signer pour et au nom de la municipalité la présente demande, le protocole d'entente et tout autre document s'y rattachant.

ADOPTÉE

15. VARIA

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne demande de quelle manière les avis publics sont rendus disponibles aux citoyens.

Deux citoyens informent la municipalité des problématiques qu'ils ont vécu lors de la première édition du tournoi de pêche notamment relativement au manque de respect de la propriété privée des participants.

Un citoyen demande de quelle manière peut-il contribuer à la protection du lac notamment en ce qui à trait à la myriophylle dans la Baie de Fitch.

Un citoyen demande des précisions sur les raisons motivant l'acquisition du terrain Gustin Levi B.

17-07-896

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par la conseillère Gaétane Gaudreau, il est 20h23.

Mme Francine Caron-Markwell
Mairesse

Me Josiane Hudon
Directrice générale et secrétaire-
trésorière